ECOLE ANDRE CHENIER RABAT

Conseil d'école du 29/03/2016

Participants :

* REPRESENTANTS DES APE :

- API : Mmes Drissi, Bzioui, Bouhmouch et M. Ouazzani
- CAPE : Mmes El Fehri, Boumaiz, Martellière, Gmira, Benslimane, Rahib et MM. Benhallam et Benabdellah (+ Mme El Fayouz observatrice)
- UCPE : Mmes Mousadak, Hajji et Mr Khassal (+ Mme Belhassane observatrice)

* REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS : Mmes Defria, Bennani, Lamarre, Alem, Gautier-Louaradi, Leca, Lahgazi, Thébault, Juliard, Delahaye et MM. El Bouhali, Haimoudi, Beaurain, Roland, Brun

* REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION : MM. Lamarre (Directeur André Chénier), Darras (CPAIEN), Estienne (DAF Descartes), Tavernier (Proviseur Saint Ex.) et Bouslame (CEA)

Secrétaire de séance : Mme Mousadak (UCPE Chénier)

En préalable,

- M. Lamarre ouvre la séance à 18h et souhaite la bienvenue à tous les participants
- Présentation des membres du conseil
- M. Lamarre rappelle l'ordre du jour et souligne que les questions relatives à l'enseignement d'arabe soulevées par l'UCPE ne peuvent pas être traitées lors du

présent conseil car ce sont des questions de fond. Un rendez-vous avec les responsables du CEA sera prévu à ce sujet.

1- Adoption du précédent compte rendu

M. Lamarre précise qu'il a été mis en copie des différents échanges de courriels entre les APE avant sa validation durant le prochain CE, en raison de la diffusion du précédent PV par l'association CAPE. Les représentants de l'association CAPE précisent qu'ils avaient mal compris la requête d'API. Le nouveau PV modifié a été présenté par l'API à l'aide d'un vidéoprojecteur et tous les changements ont été validés à l'unanimité.

M. Lamarre a procédé ensuite à la lecture du règlement intérieur, et plus précisément du paragraphe concernant l'établissement du compte rendu des CE. Après plusieurs échanges entre les participants,l'association CAPE notamment estimant que les délais entre deux conseils pouvaient être longs et qu'il convenait d'informer les parents plus rapidement des débats du CE, il a été décidé que ce RI sera modifié comme suit : le PV du CE sera établi par un secrétaire de séance dans un délai ne dépassant pas une semaine, puis diffusé par M. Lamarre à l'ensemble des participants qui doivent soulever les remarques et modifications éventuelles dans les dix jours qui suivent. Passé ce délai, le PV sera considéré comme validé à l'unanimité. Par la suite, l'administration de l'école publiera le PV sur le site internet de l'école. M. Lamarre accepte la demande de CAPE d'aviser les parents d'élèves de la mise en ligne du PV par courriel.

2- Préparation de la rentrée 2016

M. Lamarre souligne que la campagne d'inscription a été ouverte le 09/03/2016 sur internet et précise que cette année les tests auront lieu le 19 Mai pour les maternelles et le 22 Juin pour les autres classes (au lieu de début Juin) afin de connaître les places disponibles au moment des tests. Les résultats seront affichés le 30 Juin.

Les enseignants sont préoccupés par les déplacements hors villes au moment des tests, M. Darras répond que cette année les enseignants resteront dans la ville où ils enseignent.

M. Lamarre attire l'attention sur le fait que dans la nouvelle plaquette du SCAC la priorité est donnée à la fratrie sous réserve des places disponibles et que l'enfant concerné atteigne un niveau qui équivaut à un minima défini par le SCAC.

L'API et l'UCPE ont demandé des détails sur cette nouvelle notion, M. Darras répond que ce niveau minimum n'est pas totalement défini car les tests concours changent au fil des ans et qu'il ne sera déterminé qu'à l'issue des résultats. Ce système a été mis en place pour répondre aux doléances du groupement des APE afin de donner plus de chance aux familles ayant des enfants scolarisés dans le réseau des écoles françaises.

L'API demande une réflexion sur une admission de la fratrie sans test concours pour les classes de maternelle, comme l'OSUI, en argumentant qu'il est difficile de juger du niveau d'enfants qui ont tout juste 3ans et demi et que le nombre d'enfants issus de fratries n'est pas très important. M. Darras répond qu'un niveau minimum est exigé et que les tests concours sont toujours d'actualité, même pour les fratries. L'API rappelle que la priorité à la fratrie a été déjà accordée dans le passé. M. Estienne confirme qu'en 2011-2012 la fratrie était prise en compte mais n'avait pas de statut « prioritaire ». L'API s'interroge sur le nombre de places disponibles lors des tests d'admission. M Darras répond que le nombre de places disponibles ne peut être déterminé qu'en fin d'année scolaire.

L'association CAPE intervient en demandant si ce statut « prioritaire » concerne aussi la double fratrie. M. Darras affirme que la gestion d'une double fratrie rentrait dans le cadre prioritaire. L'association CAPE souhaite savoir si l'ouverture aux tests concours peut se faire uniquement pour la fratrie. M. Darras répond que pour cette année ce ne sera pas le cas et et qu'il appartiendra au SCAC d'évaluer le dispositif une fois connus les résultats de cette année. Pour une vision plus objective, l'association CAPE demande à M. Darras d'avoir de la part du SCAC, à la fin des tests concours, des données « chiffrées » concernant les dossiers de fratrie : par exemple le nombre réel de fratries qui réussissent le concours par rapport au nombre de toutes les fratries qui passent le test. Monsieur Darras répond qu'il transmettra la demande mais qu'il ne sait pas si ces données seront accessibles.

3- Mise en œuvre du projet d'école

Maîtrise des langues :

Organisation de la semaine de lecture : plusieurs activités ont pris place pour mettre en valeur la lecture, notamment les enseignants d'arabe qui ont fait des contes, l'exposition/vente de livres, les « ding dong » pour signaler l'heure de la lecture auxquels tous les enseignants et les élèves ont pris part.

M. Lamarre a signalé aussi qu'un **« English day »** sera prochainement organisé pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 lors duquel il y aura des activités pour mettre en valeur la langue anglaise (tout comme la chorale en anglais en fin d'année).

Ecocitoyenneté :

M. Lamarre souligne qu'il y a des projets de recyclage du papier en partenariat avec l'association CAPE et qu'un nouveau projet relatif aux piles usagées allait être réalisé. C'est un élève de l'école américaine, porteur de ce projet, qui va venir exposer son projet et raconter sa participation à la COP21.

Sciences :

Il y a eu plusieurs démarches scientifiques comme celles du « légo » à laquelle ont pris part les MS et les CE1. D'autres sujets concernant l'alimentation, la diététique et l'hygiène ont déjà été traités. M. Lamarre précise que l'objectif est de faire vivre les projets d'école durant l'année scolaire.

Classes transplantées :

En réponse à la question d'API, M. Lamarre affirme qu'effectivement cette année il y a eu très peu de classes transplantées. Il explique que le marathon de Marrakech et le voyage à Oulmès ont été annulés pour des raisons indépendantes de la volonté de tous. Par contre, le voyage à Meknès a été annulé car un certain nombre de parents ne voulaient pas envoyer leurs enfants. L'association CAPE et l'API soulignent que cela est frustrant pour les enfants qui ne peuvent plus partir à cause du refus de deux ou trois familles. M Estienne explique que la règle telle que définie par le SCAC était qu'une classe transplantée s'annule systématiquement au delà de 10% de refus. CAPE demande de revoir ce taux à la baisse, surtout si le nombre d'élèves par classe est important puisqu'en valeur absolue il augmenterait et donc imputerait sur le nombre d'élèves dont les familles sont d'accord pour la classe transplantée. L'UCPE appuie cette demande, mais M. Darras réplique que cela n'est pas possible. Les enseignants expliquent qu'une classe transplantée est un projet auquel devraient participer tous les élèves, sinon il n'aura plus de valeur pédagogique. M. Lamarre résume la situation en soulignant que, pour le moment, les mêmes règles continueront à s'appliquer et que malheureusement certains parents d'élèves ne valorisent pas toujours le travail des enseignants et vont même jusqu'à leur faire des remarques désobligeantes, décourageant ainsi les enseignants.

4- Le travail des commissions

Climat scolaire : deux réunions ont déjà eu lieu, et plusieurs actions ont été mises en places :

- diffusion d'un court métrage intitulé « la danse des brutes » pour sensibiliser les élèves sur le dit climat,
- conférences informatives destinées aux parents d'élèves : conférence contre le harcèlement à l'école (API), conférence contre les incivilités et violences à l'école (UCPE) et comment garder mon enfant en toute sécurité sur internet : dangers d'internet et contrôle parental (UCPE),
- réalisation d'un sondage, sur la base de recherches canadiennes, destiné aux élèves pour effectuer un état des lieux
- sensibilisation contre le racket pour les élèves de CM2 prévue pour le 7 avril.

Cantine et pause méridienne : des réunions ont eu lieu et ont permis entre autre de réduire le temps de passage entre la cantine et les activités, de coordonner les activités et de débattre sur la qualité des menus.

M. Lamarre souligne que la société PROXIREST a répondu favorablement à la requête de l'UCPE et confirme qu'une réunion sera prévue pour discuter de la qualité des menus proposés à la cantine.

5- Les actions des Associations de Parents

API

Actions réalisées :

- Participation aux commissions : climat scolaire, pause méridienne et cantine.
- Conférence sur les poux.
- Conférence sur le harcèlement.
- Ateliers d'initiation aux premiers soins pour les élèves de CM2.
- Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire pour tous les élèves de maternelle (7 classes);
- Participation au vide grenier de Camus.
- Programmation informatique : proposition d'un logiciel simplifié, dans les deux langues arabe et français, pour initier les élèves de tous niveaux au langage informatique. Cet outil a été vivement salué par le comité informatique, vu que la programmation informatique fait partie des nouveaux programmes scolaires.
- Participation à la fête de noël de l'école : l'API s'est chargée de la décoration et de l'animation de la fête de noël dans la cour des maternelles, un membre de l'API s'est même déguisé en lutin du père noël. M. Lamarre a d'ailleurs salué cette initiative car le rôle du « lutin » a été revisité et les enfants étaient ravis. L'API propose de renouveler l'expérience l'année prochaine.
- Visite surprise à la cantine et les activités périscolaires de la pause méridienne.
- Atelier avec les CE1 et CE2 « sucres cachés » pour les familiariser avec une alimentation saine.
- Sensibilisation des classes de maternelles aux défauts de la vision.

CAPE

Actions réalisées :

- Participation aux commissions : climat scolaire, pause méridienne et cantine.
- Le journal CAPE « Les échos de CAPE Chénier » qui résume les actions du premier trimestre de CAPE, a été distribué aux membres du CE pour ne pas déborder sur le temps de parole mais où sont inscrits les détails de ces actions .
- Opération Rentrée Solidaire avec demande de dons aux familles pour les plus démunis qui ont été remis à l'association Caritas
- Participation à la Journée mondiale de la langue arabe en organisant avec la célèbre troupe DabaTheatr une « Halqa », théâtre traditionnel marocain, pour tous les élèves de CE2.
- Organisation avec l'équipe pédagogique de langue arabe des rallyes « Fruit de la lecture » pour inciter les élèves à lire en arabe sur tous les cycles
- Opération « Apprentissage du lavage des mains au savon » pour tous les élèves de la MS au CM.
- Organisation d'une conférence-débat pour les parents: « Que proposer à manger aux enfants scolarisés? ».
- Campagne « Pesée des cartables » effectuée aux entrées de l'école à 8h en jour de semaine pour qu'il n'y ait pas de biais qui a ciblé 25% des élèves en primaire du CP au CM2.

  Les statistiques détaillées ont été présentées par CAPE à l'aide du vidéoprojecteur sur : le poids des cartables par rapport aux différents niveaux scolaires, l'utilisation des cartables à bretelles et à roulettes et leurs poids respectifs par rapport au poids de l'enfant, en vue de trouver des solutions par la suite avec l'équipe pédagogique et l'administration et intervenir sur les 3 acteurs : enfant, parents et école. Selon ces statistiques, le poids du cartable de nos élèves est en général toujours excessif, même à bretelles, par rapport à la norme du MEN français qui est de 10% du poids du corps de l'enfant et encore plus si le cartable est à roulettes.

  Mme. Delahaye déclare que la solution réside dans le passage à la tablette et Mme Lamarre note que ce sont les élèves de CE2 qui ont les cartables les moins lourds.

  L'API souligne que les enseignants avaient pourtant spécifié en début d'année scolaire qu'ils ne souhaitaient pas que les parents achètent les cartables à roulettes.

- Le guide CAPE « Handicap et scolarité », pour venir en aide aux familles dans cette situation, a été édité et a d'ailleurs été distribué séance tenante à tous les participants.

- Le Groupe de parole à destination des parents d'enfant à besoins spécifiques se poursuit mensuellement.

- Projet recyclage du papier : collecte de papier/carton au sein de l'école (papier de l'école, des familles) et recyclage de celui-ci.

- Opération « Dépistage des caries » au profit de tous les enfants de CP avec envoi des recommandations individuelles aux parents de la part du dentiste et la médecine scolaire

- Visite surprise à la cantine et ateliers et suivi des activités périscolaires.

- Organisation de la semaine de la « Sécurité routière » au profit de tous les élèves de Chénier (de la MS au CM2) mais aussi de tous les élèves des écoles AEFE à Rabat par l'association CAPE. Une convention de partenariat a été signée entre CAPE et le CNPAC. Des actions de sensibilisation sont également prévues pour les élèves de Saint-Exupéry et de Descartes car CAPE, dans une vision pédagogique sur le long terme, essaie de consolider les acquis des élèves du primaire dans le secondaire en matière d'éducation routière d'autant plus que certains conséquence tragiques suite à des accidents ont lieu annuellement chez les élèves de Terminales.

  - L'opération : « Papa, Maman, Attachez-moi à la vie » vise à sensibiliser les GS et MS au port de la ceinture de sécurité et du siège-enfant avec simulation.

  - Pour les CP, CE1 et CE2 le quiz interactif sur la Sécurité Routière.

  - Pour les CM1 et CM2, le Cours interactif et une sensibilisation pour apprendre aux élèves comment bien se diriger en bicyclette et la manier avec l'aide des encadrants du CNPAC, qui ont ramené leur matériel et circuit, et les parents d'élèves bénévoles de CAPE (formés par le CNPAC). L'association CAPE constate qu'un tiers des enfants ne sait pas faire de la bicyclette, un tiers a un niveau moyen et un tiers seulement sait en faire convenablement. L'association CAPE demande si l'USEP pourrait faire une semaine d'apprentissage pour les élèves à ce sujet car les bicyclettes sont un moyen de transport comme les autres. Les enseignants refusent en argumentant que cet apprentissage relève plutôt du rôle des parents qui devraient encourager leurs enfants à faire des activités similaires

  - Distribution de jeux papiers : CAPE a distribué à tous les élèves de CP au CM des CapePogs écrits en français et en arabe, création de CAPE, jeu dont le thème est la sécurité routière

- L'association CAPE Chénier annonce au CE que l'école Chénier a reçu le Prix national du « Meilleur projet d'école en matière d'éducation routière » du CNPAC grâce au projet « CapePogs » : le montant du Prix CNPAC permettra de couvrir les frais de cette opération CAPE de sensibilisation l'année prochaine.

UCPE

L'UCPE a tenu à féliciter toute l'équipe organisatrice du carnaval, qui était un événement réussi et un moment de joie et de partage. Le défilé était magnifique et les costumes spectaculaires. Toutefois, l'événement n'a malheureusement pas été filmé et l'UCPE se propose pour ramener un caméraman professionnel pour marquer l'événement l'année prochaine et peut être même inviter les médias.

L'UCPE a remercié vivement tous les enseignants et le personnel administratif, tout particulièrement M Lamarre, de leur soutien et précieuse aide sans lesquels ces activités n'auraient pas pu avoir lieu.

Actions réalisées :

- Participation aux commissions : climat scolaire, pause méridienne et cantine.

- Conférence sous le thème de la lutte contre les incivilités et violences à l'école, animée par un spécialiste en coaching scolaire psychopédagogique, qui avait pour objectifs :

  - De définir les différentes formes de violence et d'incivilités
  - De détailler leurs causes les plus connues
  - De déterminer les différentes actions de prévention et les symptômes à surveiller chez l'enfant

- Conférence sous le thème « garder mon enfant en toute sécurité sur internet », animée par une consultante IT, auditrice qualité et sécurité, qui avait pour objectifs :

  - De sensibiliser les parents sur les dangers d'internet et des différents réseaux sociaux
  - De donner des outils relatifs au contrôle parentale
  - De faire un exemple de configuration durant la séance d'un logiciel (K9 web Protection, outil dédié au contrôle parental)

  L'UCPE signale qu'un guide destiné aux parents d'élèves est en cours d'établissement.

- Participation à la journée mondiale de la langue arabe en invitant un calligraphe qui a animé des ateliers pour tous les élèves de CM1 et CM2 afin de leur faire connaître les différents types de la calligraphie arabe et leur en expliquer brièvement l'origine. Les élèves ont ensuite écrit les lettres arabes sur un grand tableau en toile que l'UCPE a mis à leur disposition, en essayant de copier un modèle bien défini de la calligraphie.

- Lors de cette même journée, les représentants de l'UCPE ont travaillé en collaboration avec les enseignants d'arabe, sur les paroles d'une chanson « loughatou addad », que les élèves ont présentée sous forme de chorale en fin de matinée.
- L'invitation du célèbre écrivain M. Ahmed BOUZFOUR et de l'auteur-traducteur M. Mohamed AIT HANA durant la semaine de la lecture. Les enseignants de la langue arabe ont organisé un après-midi riche en partage avec tous les élèves de CM1 et CM2. Les écrivains ont visité la BCD qui les a ravis, tout en souhaitant l'enrichir avec plus de livres en arabe. D'autre part, ils ont gracieusement offert des livres.

- Organisation de la 12ème édition de la « Dictée du Maroc » à laquelle ont participé 3000 candidats, dont 410 de la ville de Rabat. La finale s'est achevée avec succès au lycée Lyautey samedi 26 mars.

- Organisation de séances de sensibilisation interactives animées par une kinésithérapeute, "Mon dos, mon meilleur ami", pour tous les élèves de CM1 et CM2, concernant les problèmes de dos liés aux cartables lourds et aux mauvaises postures quotidiennes. Un guide de prévention contre la scoliose et la cyphose a été diffusé aux enseignants et aux parents d'élèves

- Animation de cinq ateliers cuisine « Popcakes » pour tous les élèves de CP qui les ont confectionnés et dégustés.

- Célébration, avec l'aide des enseignantes de la maternelle, de la fête d'Achoura pour tous les enfants de la maternelle pendant toute une matinée. Les enfants, pour la plupart, sont venus en tenue traditionnelle et ont ramené un instrument de musique. Au programme : deux tatoueuses de henné, des feuilles de coloriage thématique, la visite du célèbre « Baba Achour » (l'équivalent du père noël), des contes en arabe (avec traduction en français) des spectacles de magie, des fruits secs présentés dans les « Tifours » (grand présentoirs utilisés pour les fêtes) pour le goûter des enfants et le buffet 100% marocain préparé par les membres du bureau pour les enseignants de maternelle.

- Lancement de l'opération « collecte de jouets » au profit de l'association IBNI pour les enfants en situation précaire. Les parents bénévoles de l'UCPE, M. Lamarre et les sept élèves délégués de CM2 se sont rendus à l'association pour une visite.

6- Questions diverses

Autres questions soulevées par l'API :

Quelles sont les réformes pour l'année prochaine du cycle 3? Les formations au profit des enseignants sont-elles à l'ordre du jour ?

M. Darras explique que ce cycle concerne dorénavant les classes de CM1, CM2 et de la 6ème, et que le cycle 2 concerne le CP, CE1 et CE2. Les enseignants ont été ou seront formés pour que les programmes qui s'appliquent en France s'appliquent également au Maroc. M. Bouslame intervient en spécifiant que les enseignants de la langue arabe de CM2 et de la 6ème ont également suivi des formations et se sont réunis pour travailler sur ce cycle 3.

Qu'en est-il de la reforme du collège avec les classes sans note ? L'expérience sera-t-elle généralisée ?

M. Tavernier explique qu'il y a deux classes sur les six existantes qui sont actuellement évaluées par compétence au collège Saint Exupéry. Sur un sondage de 24 élèves, les résultats ont été très positifs. En effet, 18 élèves ont répondu qu'ils comprenaient mieux ce qui leur était demandé. Il déclare qu'en règle générale, en comparaison avec l'évaluation sur la base des compétences qui situe l'élève par rapport aux attendus, les notes servent surtout à donner un classement. De plus, dans le cadre du nouveau cycle3 (CM1-CM2-6ème), le pallier 2 du socle commun de compétences devra être validé en fin de 6ème. Il faut donc les évaluer. L'expérimentation sur Saint Exupéry s'est accompagnée du travail en îlots (en groupes). La majorité des élèves l'ont également apprécié en pointant cependant que cela les incitait davantage aux bavardages.

Concernant la généralisation de ce système d'évaluation pour les autres niveaux, M. Tavernier déclare que tout peut être envisageable, mais qu'on ne peut pas tout faire en même temps et que rien de tel n'est pour l'instant prévu sur Saint Exupéry.
L'association CAPE demande si le collège est prêt, en termes de logistique, pour généraliser le travail en « îlot » de toutes les classes de 6ème l'année prochaine. M. Tavernier répond qu'il n'y a malheureusement pas assez de salles, en attendant l'acquisition d'un nouvel établissement. M.Estienne intervient en expliquant que le projet du GSU n'était pas abandonné mais que cela pouvait prendre beaucoup de temps en raison de la complexité des procédures liées à l'échange des titres de propriétés.
L'association CAPE demande comment le brevet allait être évalué si les classes sans notes atteignent ce niveau. M. Tavernier répond que tout système pouvait être revu et que le brevet lui même pouvait évoluer.

Des incidents ont été rapportés par les parents d'élèves relatifs au transport lors des sorties scolaires. Comment sont-ils gérés?

M. Lamarre explique que les transporteurs scolaires sont agréés par le SCAC, que la société de transport nouvellement contractée a des bus en bon état et que tous les sièges sont dotés de ceintures de sécurité. Les enseignants sont très attentifs et rapportent tous les incidents. M. Lamarre les signale par écrit à la société qui est très réactive, en prenant à chaque fois les mesures correctives nécessaires.

Des parents rapportent une vétusté du matériel de la garderie mis à la disposition des enfants. N'est-il pas temps de le changer?

M. Lamarre répond que du nouveau matériel a été commandé et que, ce soir, la société en charge avait reçu des raquettes de badminton. D'autres équipements vont bientôt arriver.

Pourquoi les rencontres USEP ont changé d'aspect et ne sont plus organisées de la même manière ?

M. Lamarre confirme que des changements se sont opérés : ce sont maintenant différents enseignants venant de toutes les écoles françaises de Rabat qui les organisent (et non plus seulement un ou deux comme par le passé).M. Lamarre explique aussi que l'esprit USEP se répand de plus en plus et que ce sont maintenant les classes qui proposent des activités, rendant ainsi l'expérience très formatrice pour les élèves.

A quoi sert la carte USEP?

M. Lamarre répond que de façon générale cela sert à participer à toutes les activités, comme le poney et la patinoire.

Pourquoi le budget n'est-il pas à l'ordre du jour ?

M. Estienne rappelle que les établissements en gestion directe ne sont pas autonomes budgétairement. Les budgets sont présentés en conseil de groupement de gestion puis votés par le conseil d'administration de l'Agence. Le calendrier budgétaire prévoit la préparation du budget au mois de septembre de l'année précédente. D'autre part, la réglementation budgétaire et comptable a changé au 1er janvier 2016 et l'outil informatique mis en place pour répondre à la nouvelle organisation n'est pas complètement mis au point ce qui rend la tâche plus compliquée.

Les parents s'interrogent sur la progression des augmentations des frais de scolarité car ils ne pourront plus suivre. Avez-vous une visibilité?

M. Estienne rappelle qu'avant le triennal (2012-2013 / 2015-2016) conclu entre le SCAC et les associations de parents d'élèves, les taux d'augmentations étaient à deux chiffres. L'agence a décidé de reconduire une augmentation de 1500,00 dhs pour une quatrième année (2016-2017). Suite aux échanges avec le groupement des associations de parents d'élèves, le nouveau Directeur de l'AEFE a demandé aux différents établissements de travailler pour les années suivantes sur des hypothèses ne s'écartant pas trop du taux d'inflation. Aucune décision n'a été validée à ce jour, mais différentes hypothèses sont examinées avec des taux d'augmentation variant entre 1,5% et 3% annuellement.

L'association CAPE s'interroge sur quelle base s'appliqueront ces futures augmentations. M. Estienne répond que cela sera sur la base des droits de scolarité 2016-2017. Il explique aussi qu'on restera sur des tarifs homogènes sur tout le Maroc, malgré des calendriers de mise en œuvre des projets immobiliers différents selon les pôles. Ces projets repris dans le SPSI (Schéma prévisionnel de stratégie immobilière) qui sera soumis au vote du CA de l'AEFE en juin représentent un budget important.

L'API signale que sur le budget présenté l'année dernière, une provision a déjà été faite pour les projets immobiliers. M. Estienne explique que le précédent agent comptable principal de

l'AEFE avait autorisé ces provisions pour les travaux, mais que l'actuel agent comptable a interdit cette pratique, les provisions ne pouvant concerner que des travaux d'entretien ou de grosses réparations.
M. Estienne répond à l'UCPE qu'il n'y aura pas création de nouveaux établissements AEFE au Maroc et que les travaux immobiliers porteront sur des projets de rénovation, de réhabilitation lourde et sur de rares relocalisations (Saint Exupéry et Ronsard).
L'APl demande si, au niveau de Rabat, les paiements devront se faire avant le début des trimestres comme sur d'autres pôles. M. Estienne souligne que, si la réglementation prévoit que les droits de scolarité sont payables d'avance, les modalités sont laissées à l'appréciation de chaque pôle et qu'au niveau de Rabat cela restera inchangé.

Question soulevée par l'association CAPE et UCPE :

Est-il prévu d'aménager les horaires de ramadan?
M. Lamarre annonce qu'il n'y aura pas d'aménagement d'horaires. Les deux associations soulignent qu'une réflexion devrait être faite à ce sujet car la période reculera durant les années à venir.

Autres questions soulevées par l'association CAPE :

CAPE rappelle, en introduction, que même si elle soulève du problème des effectifs en classe, cela n'est pas en contradiction avec la priorité à la fratrie qu'elle a défendue. CAPE dit que les effectifs sont nettement supérieurs à ceux des établissements en France, chiffres à l'appui (source MEN ESR-DEPP) : en France, le nombre moyen d'élèves par classe (moyenne nationale 2014) est de 25,8 pour les classes de maternelle, et de 23 pour les CP-CM. A Chénier, il est de 26.6 pour les MS, de 26.6 pour les GS, de 24.8 pour les CP, de 28.7 pour les CE1, de 27 pour les CE2, de 29.25 pour les CM1 et culmine à 30.75 pour les CM2.
CAPE constate qu'à Chénier, le nombre moyen d'élèves par classe est dépassé de loin par rapport à la moyenne en France pour la plupart des niveaux et s'inquiète que cela retentisse sur les conditions d'apprentissage des élèves et sur celles du travail des professeurs. D'autant plus que quand CAPE compare certains niveaux surtout les CM2 avec d'autres écoles (ex Ronsard/ Camus), le nombre d'élèves par classe reste toujours plus élevé à l'école Chénier. CAPE demande donc au SCAC que l'on reconsidère ce nombre à la baisse pour Chénier et que le « partage » des élèves entre les différentes écoles de Rabat soit plus équitable.
CAPE demande aussi s'il existe une norme établie pour le nombre d'élèves par classe.

M. Darras répond qu'il n'y a pas de norme, que les classes de CM2 sont effectivement chargées cette année sur Rabat et que l'Inspectrice est attentive à cette question des effectifs.
M. Lamarre souligne que les chiffres sont répartis à égalité plus ou moins dans tous les établissements.

Motion des enseignants

M Lamarre donne la parole ensuite à M. Roland qui lit une motion signée par 24 enseignants de l'école Chénier (jointe au présent CR), qui réclament le droit d'enseigner dans les meilleures conditions avec un effectif plus modéré afin de favoriser la réussite de tous les élèves.

Sécurité dans notre établissement : y-a-t-il un plan Vigipirate?

M. Lamarre répond que ce plan est propre à la France mais que nous avons un niveau de sécurité très élevé grâce à la coopération des autorités locales. En effet, la police est présente devant les portes et monsieur le Wali a confirmé que des agents en civil étaient également présents.
M. Estienne explique qu'une récente réunion avec la société de gardiennage Athéna s'est tenue pour améliorer le niveau de sécurité et qu'il y aura dorénavant des agents de sécurité présents devant les portes des établissements. Une proposition relative à l'installation de caméras de surveillance est également en cours d'étude. Il conclut en disant que l'objectif est de réduire les risques au maximum.

Autres questions soulevées par l'UCPE :

Dans le cadre des nouvelles réformes de la ministre Madame Najat Vallaud Belkacem, quels sont exactement les changements qui s'appliqueront dès la prochaine rentrée scolaire ? L'anglais sera-t-il prévu dès le CE1 ?

M. Darras répond que les mêmes réformes s'appliqueront au niveau des établissements AEFE au Maroc et que l'anglais, contrairement à la France où il est enseigné dès le CP, sera enseigné l'année prochaine dès le CE1. Il souligne aussi que les enseignants ont été formés suite à ces changements.

Quels manuels vont changer ? Seront-ils prêts pour la rentrée scolaire car certains éditeurs ne sont pas confiants ?

M. Lamarre annonce que pour l'instant, il est dans l'incapacité de répondre à de telles questions et qu'il a rendez-vous avec les éditeurs Hatier et Magnard durant la semaine et espère avoir plus de détails. L'association CAPE demande à M. Lamarre de leur demander de fournir des manuels plus légers pour que les cartables pèsent moins lourd.

La réforme de l'orthographe sera-t-elle appliquée dans les nouveaux manuels ? Quelle est la pédagogie à employer pour que les enfants ne soient pas perturbés ?

M. Lamarre répond qu'il ne sait pas si les nouveaux manuels comporteraient les réformes concernant l'orthographe. Il souligne toutefois que cette réforme date d'il y a plus de 26 ans et qu'elle n'a jamais été appliquée auparavant. Plus de détails seront fournis suite à la réunion avec les éditeurs.

Pouvez-vous instaurer, de manière cyclique, des entretiens individuels entre les enseignants et les parents d'élèves essentiellement après chaque élaboration de bulletins scolaires ?

M. Lamarre explique que la liberté est donnée aux enseignants pour prendre rendez-vous à n'importe quel moment de l'année et aussi souvent qu'il le fallait, grâce au cahier de liaison. Les enseignants soulignent qu'ils n'attendent généralement pas les premiers bulletins pour contacter les parents. L'UCPE explique qu'effectivement les cahiers de liaisons fonctionnent bien et qu'elle ne remet pas en question la disponibilité des enseignants, mais qu'elle demande des entretiens individuels pour valoriser aussi le travail des élèves qui ne rencontrent pas de difficultés particulières. Il a été décidé qu'une réflexion sera faite à ce sujet.

Pouvez-vous mettre en place plus de porte-manteaux pour les classes de MS ?

M. Lamarre ne sait pas de quelle classe il s'agit et demande à l'UCPE de prendre contact directement avec l'enseignante en question afin de régler ce détail.

La séance est levée à 20h45

M. LAMARRE Mme MOUSADDAK